

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.269**

**Aide à l'immobilier -
Entreprise TOLERIE
SERVICES MERLE :
modification de la
délibération n°107 du
5 mai 2006**

LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Didier TERRADE, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET

Excusé(s) :

Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Michel BRONCY par Maurice HARDY, Fabienne GODICHAUD par Didier TERRADE

AIDE A L'IMMOBILIER - ENTREPRISE TOLERIE SERVICES MERLE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°107 DU 5 MAI 2006
--

Par délibération n°107 du 5 mai 2006, le conseil communautaire a approuvé le versement d'une subvention d'un montant de 23 100 € pour le financement du projet de développement de l'entreprise TOLERIE SERVICES MERLES.

Toutefois, il convient de préciser que l'opération immobilière est financée par un emprunt bancaire contracté auprès de la banque CIO et portée par la société civile immobilière LA CROIX JEHAN.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 2 décembre 2008,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°107 du 5 mai 2006 afin de préciser que la subvention, d'un montant de 23 100 €, sera versée par paiements échelonnés, à la SCI LA CROIX JEHAN, intervenant pour le compte de la société TOLERIE SERVICES MERLES, dans le cadre du règlement communautaire d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
------------------------------	--

<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
--	----------------------------

24 décembre 2008	26 décembre 2008
-------------------------	-------------------------